

CONSEIL SYNDICAL DU 4 JUIN 2025 A 18H30

LISTE DES DELIBERATIONS

N° 8/2025 : MAPA SIDGIS 2025/1 – Entretien du Gymnase du collège « Jean Zay » sur la commune de Rousset : Prestation confiée à la SAS T.R. NET - **ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

N° 9/2025 : rapport annuel du Syndicat Intercommunal de Développement et de Gestion des Installations Sportives de l'année 2024 - **ACTE**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION DES INSTALLATIONS
SPORTIVES
CONSEIL SYNDICAL DU 4 JUIN 2025**

DELIBERATION N°8/2025

Présents :

Commune de Rousset : Mr Philippe PIGNON

Commune de Peynier : Mmes Ambrogio Catherine, Coulet Sophie

Commune Chateauneuf-Le-Rouge : Mmes Tupin Isabelle, Laroche Elvire

Commune de Puyloubier : M. Guinieri Frédéric, Becker Florence

Date de la convocation : 26 Mai 2025

Secrétaire de séance : Frédéric GUINIERI

Objet : MAPA SIDGIS 2025/1 – Entretien du Gymnase du collège « Jean Zay » sur la commune de Rousset.
Prestation confiée à la SAS T.R. NET.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Syndical qu'il convient d'assurer l'entretien ménager du gymnase du collège « Jean ZAY ».

Monsieur le Président précise qu'un Marché à Procédure Adapté a été lancée pour cette prestation.

Monsieur le Président indique qu'à la date limite de remise des offres, 4 candidats ont déposé un dossier.

Après analyse des offres, Monsieur le Président propose de confier l'entretien ménager du gymnase du collège « Jean ZAY » à la SAS T.R. NET (Technique Rénovation nettoyage) – dont le siège sise 68 chemin de Vignelongue – 83500 LA SEYNE SUR MER, qui a présenté la meilleure offre technique et financière, pour un prix forfaitaire annuel de 30 958,58 € TTC (2 581,71€ TTC/mois) et qui comprend :

- Entretien du gymnase
- Main d'œuvre
- Produits, petites fournitures et consommables
- Machine et matériels nécessaires

La révision de prix sera réalisée annuellement à partir du mois de notification et sur la base de l'indice INSEE : CPF 81.21 – Nettoyage courant, marché public – Base 2021 – identifiant 010766785

Le marché est conclu pour une période d'un (1) an, renouvelable deux fois par tacite reconduction à compter de la notification, sauf décision de non-renouvellement qui devra faire l'objet d'un courrier en Recommandé avec Accusé de Réception, deux mois avant la date anniversaire.

Un ordre de Service indiquera le démarrage de la prestation.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide **A L'UNANIMITE**, de confier l'entretien ménager du gymnase du collège « Jean ZAY » à la SAS T.R. NET (Technique Rénovation nettoyage), pour un prix forfaitaire annuel de 30 958,58 € TTC (2 581,71€ TTC/mois).

Le secrétaire de séance

Frédéric GUINIERI

Le Président

Philippe PIGNON



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION DES INSTALLATIONS
SPORTIVES
CONSEIL SYNDICAL DU 4 JUIN 2025**

DELIBERATION N°9/2025

Présents :

Commune de Rousset : Mr Philippe PIGNON

Commune de Peynier : Mmes Ambrogio Catherine, Coulet Sophie

Commune Chateauneuf-Le-Rouge : Mmes Tupin Isabelle, Laroche Elvire

Commune de Puylobier : M. Guinieri Frédéric, Becker Florence

Date de la convocation : 26 Mai 2025

Secrétaire de séance : Frédéric GUINIERI

<p>RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE L'ANNEE 2024</p>

Monsieur le Président, informe les membres du conseil syndical que, conformément à la loi n° 99-586 du 12/07/99 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale, en sa qualité de Président d'un établissement public de Coopération Intercommunale, il doit adresser, chaque année, aux Maires des communes membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce dernier doit faire l'objet d'une communication par chacun des Maires à leur Conseil Municipal.

C'est l'objet de ce présent rapport pour l'année scolaire 2023/2024.

Le Collège de Rousset a accueilli au cours de l'année scolaire 2023/2024, un total de 583 élèves.

En voici le détail :

Rousset	250
Puylobier	80
Peynier	180
Châteauneuf-le-Rouge	173

Soit 583 enfants pour l'ensemble des communes membres du Syndicat Intercommunal.

Pour l'année 2024, le total des participations communales s'est élevé à la somme de 267 000€ contre 209 850€ en 2023 et 195 000€ en 2022.

La participation pour chacune des communes membres du syndicat intercommunal est détaillée ainsi :

- 200 042€ en 2024 (contre 160286 € en 2023) soit 74.92 % du total pour la commune de Rousset ;
- 32 232 € en 2024 (contre 23 198€ en 2023) soit 12,07 % pour la commune de Peynier ;
- 17 032€ en 2024 (contre 12 850€ en 2023) soit 6,38% pour la commune de Puyloubier ;
- 17 694€ en 2024 (contre 13 516€ en 2023) soit 6.63 % pour la commune de Châteauneuf le Rouge.

Les participations des communes membres du syndicat intercommunal sont calculées, conformément à la loi et aux statuts du Syndicat, en fonction du nombre d'élèves scolarisés au Collège de Rousset, et de la richesse fiscale potentielle calculée à partir de la somme de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire encaissées l'année n-1.

La dette du syndicat s'élevait (au 1^{er} janvier de l'année 2024) à la somme de 452 726€.

Le remboursement en capital s'est élevé à 30 611€ et les charges d'intérêts à 14 612€.

L'excédent global de la section de fonctionnement cumulé à la fin de l'exercice 2024 s'élève à la somme de 98 424.91€ (contre 70 929.50€ en 2023 et 89 166€ en 2022).

Le total des dépenses réelles de la section de fonctionnement s'est élevé à la somme de 163 600.58€ en 2024 (contre 176 451€ en 2023 et 153 464€ en 2022).

Le total des dépenses réelles de la section d'investissement s'est élevé à la somme de 127 906.01€ en 2024 (contre 145 149€ en 2023 et 53 168€ en 2022).

Il est demandé au Conseil Syndical de prendre acte du rapport annuel du Syndicat Intercommunal de Développement et de Gestion des Installations Sportives pour l'année 2024 tel que présenté.

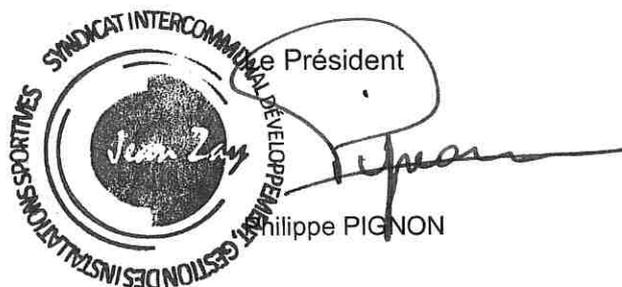
Le Conseil Syndical,

- Oui l'exposé de Monsieur le Président,
- Prend acte du rapport annuel du Syndicat Intercommunal de Développement et de Gestion des Installations sportives de l'année 2024.

Le secrétaire de séance



Frédéric GUINIERI



Le Président

Philippe PIGNON